

# FICHE D'INFORMATION

à conserver par la famille

## DEMI-PENSION 2024 - 2025

L'inscription en demi-pension est annuelle. Toute désinscription / inscription n'est possible qu'avant le début d'un trimestre sur demande écrite préalable.

Le forfait est dû intégralement quel que soit le nombre de repas pris pendant le trimestre (sauf périodes de suspension de cours qui sont déduites : stage, fin des cours anticipée... Une remise d'ordre peut être accordée sur présentation d'un justificatif médical pour absence d'une semaine au moins.

TARIFS DES FORFAITS : 1<sup>er</sup> Trimestre - du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024 : 247,05 €  
2<sup>ème</sup> Trimestre - du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025  
3<sup>ème</sup> Trimestre - du 1<sup>er</sup> avril au 7 juillet 2025

LYCEENS BOURSIERS : le montant de la demi-pension sera prélevé automatiquement du montant de la bourse

UN BADGE D'ACCES est remis aux nouveaux demi-pensionnaires pour toute la durée de la scolarité au lycée du Rempart. **En cas de perte, un nouveau badge sera facturé 6 €.**

FONDS SOCIAUX : une aide peut être attribuée sur critères sociaux. Les demandes doivent être faites auprès de l'assistante sociale du lycée.

## BOURSE DES LYCEENS

LA GESTION DES BOURSES DE LYCÉE ÉVOLUE À COMPTER DE LA RENTRÉE 2024.

Le droit à bourse et le calcul du montant sont désormais traités automatiquement par l'Inspection Académique si vous avez donné votre consentement pour l'accès à vos données fiscales dans le dossier d'inscription.

Dans le cas contraire, un dossier papier pourra être déposé au secrétariat de scolarité de l'établissement, après la rentrée scolaire.

## BOURSE DES ETUDIANTS

Le paiement de votre bourse par le Crous n'interviendra que lorsque vous aurez remis votre notification de bourse pour l'année en cours à l'établissement (dossier d'inscription ou secrétariat du DDFPT)

(1) Les tarifs sont fixés pour chaque année civile par la Région Sud

(2) Ne sont concernés que les lycéens, les étudiants (BTS, CPGE) peuvent contacter l'assistance sociale du CROUS, Mmes GARCIN ou VERBALET 04 42 91 30 20